



# Terres d'Horizon

N°86 - septembre 2020

## Une première en France !



**VERS LE ZÉRO  
PESTICIDE**  
Un engagement collectif

page 3

## Actualités

**Assises de l'eau** : place à l'action !

**Xylella**, la mobilisation de nos élus récompensée

Encore plus de **produits locaux** dans les cantines scolaires

P. 4 à 6

## TECHNIQUE & FILIÈRES

Poursuivre la **réduction** des traitements phytosanitaires

Augmenter la **performance** de votre troupeau par la qualité du lait et la gestion des gestations

P. 12 à 16

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Valoriser le fumier local par les maraîchers bio

P. 10 - 11

## CAP AVENIR



A vos papilles ... avec les fleurs comestibles !

P. 8 - 9

## PROCHE DE VOUS



N'oubliez pas de faire contrôler votre pulvérisateur !

P.18 - 19

# ÉDITO

**MICHEL DESSUS**  
Président de la Chambre  
d'Agriculture des Alpes-Maritimes



La rentrée est là, incertaine après une période difficile due à la COVID 19 et ses conséquences économiques et sanitaires. Pourtant il faut reprendre les projets souvent interrompus pendant de longues semaines.

Nous sommes au regret de devoir annuler le salon MED'agri – Tech & bio, organisé par les Chambres de la Région PACA. La technologie est entrée dans les fermes avec des réunions transformées en visioconférences, et avec pour les élus, une forte activité professionnelle pour essayer de rattraper le temps perdu. Pas toujours facile ...

Pourtant nous ne manquons pas de projets. En premier lieu, un sujet qui nous préoccupe depuis plus de 10 ans, l'**eau**. Les Assises, organisées par la Préfecture à notre demande, ont permis à la Chambre d'Agriculture d'affirmer ses priorités de travail. Nous attendons beaucoup des groupes de travail à venir.

Un autre sujet est la mise en œuvre des engagements de la Chambre d'Agriculture pour le développement de l'agroécologie avec l'ensemble des Organismes Professionnels Agricoles et des partenaires publics. Avec 2 nouveaux collaborateurs en renfort sur le développement du Bio et la certification Haute Valeur Environnementale, la Chambre d'Agriculture reste à la pointe des démarches agro-environnementales initiées il y a plus de 30 ans dans son centre d'expérimentation et qui se poursuivent aujourd'hui au CREAM.

Septembre, c'est l'époque de vendanges. Elles ont débuté tôt cette année, et promettent un très bon cru.

La rentrée c'est aussi celle des collègues et de toutes les entreprises et collectivités qui font confiance à notre plateforme d'approvisionnement en produits agricoles frais, **06 à table**. Bien éprouvé pendant et après la période de confinement, ce service a dû innover auprès de nouveaux clients comme le CCAS de Nice auquel nous avons livré 2400 paniers repas. Cette activité fait partie de l'ensemble des actions mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture pour développer la consommation de proximité et la commercialisation en circuits courts.

Avec le **renouvellement des générations et l'accompagnement des communes** dans la gestion du **foncier**, ce sont tous les sujets que nous allons proposer de traiter à l'ensemble des communautés de communes pour les 3 prochaines années.

Bonne rentrée à tous !



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ALPES-MARITIMES



Charles Ange Ginesy - CD06



Michel Dessus - CA06



Jean Philippe Frère - FDSEA06



Joseph Sergi - ODG Bellet



Adrien Mege - JA06



Christophe Cottereau - AGRIBIO06



Dominique Cariolo -  
Pdt départemental UNEP 06



Alain Goldtsimmer,  
représentant de la FFP PACA



Olivier Ottenwalder - FNPHP



Laurence Lessatini - SION



Nicolas Bourgeois -  
lycée vert d'azur



Roger Roux - conf. paysanne

Le Conseil Départemental et 16 acteurs des secteurs agricoles et des espaces verts ont signé, le jeudi 2 juillet 2020 au CREAM, la charte d'engagement «vers le zéro pesticides».

Michel Dessus a accueilli le Président du Conseil Départemental, Charles Ange Ginesy et les acteurs du territoire, dans le centre d'expérimentation de la Chambre d'Agriculture, au CREAM.

## ENSEMBLE vers le zéro pesticide

En signant cette charte d'engagement, les acteurs qui agissent sur l'environnement - professionnels de l'agriculture et du paysage, collectivités, particuliers, entreprises ... - se mobilisent aux côtés du département dans une démarche de développement durable, volontaire et progressive.

### Liste des signataires de la Charte "Engagement vers le Zéro Pesticide" aux côtés du Département des Alpes-Maritimes

- la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes,
- l'UNEP : Union nationale des entreprises du paysage,
- la FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles,
- JA : syndicat des jeunes agriculteurs des Alpes Maritimes,
- la Confédération Paysanne,
- la FDGEDA : Fédération départementale des groupes d'études et de développement agricole
- ADEAR : Association de développement de l'emploi agricole
- le Campus Vert d'Azur,
- AGRIBIO 06,
- la FFP : Fédération Française des Paysagistes (Alain Goldtsimmer),
- la FNPHP : Fédération nationale de producteurs de l'horticulture et des pépinières,
- l'ODG BELLET : Organisme de défense et de gestion des vins de Bellet,
- l'APCM : Association de promotion du citron de Menton
- SION : Syndicat interprofessionnel de l'olive de Nice,
- l'Association départementale des Trufficulteurs
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



Astuce web !  
Cliquez sur la flèche pour accéder à la charte en ligne sur notre site internet.



Interview de Michel Dessus

Chambre agriculture 06



! Cliquez sur le bouton you tube pour accéder à la vidéo !



# Héliportage 2020

## Actualités

Pour la 44<sup>e</sup> édition l'opération héliportage 2020, organisée par la Chambre d'Agriculture, s'est déroulée sur 4 jours, du lundi 29 juin au jeudi 2 juillet 2020.

Sans orage mais avec un vent soutenu le premier jour qui a un peu perturbé les conditions de travail, la mission a permis d'acheminer **203 rotations aux profits de 66 éleveurs et groupements pastoraux au départ de 34 points d'envol.**

87 rotations en zone cœur du Parc National du Mercantour soit 42% des cabanes dont l'héliportage est impératif pour le transport du sel pour les brebis, des croquettes pour les chiens de protection et de la nourriture pour les bergers qui vivent près de 4 mois en estive.

Parc de tri et matériaux de réfection des cabanes font également partie du voyage aérien sans compter l'évacuation des déchets de l'année précédente s'élevant à près de 2 tonnes en 2020.

Héliportage du hameau de Roya St Etienne de Tinée



Avec la participation financière de la Région Sud

Action menée avec le concours financier du Conseil Régional Région Sud. Le rendez-vous est déjà fixé pour 2021 avec les projets de réhabilitation de 2 cabanes pastorales à 2 300 m d'altitude et **la possibilité de réaliser un premier héliportage au mois de mai pour les éleveurs qui en auront l'utilité.**

Vous préinscrire : Benoit Esmengiaud : 06 28 79 67 56



## Une nouvelle réglementation, plus souple sur certains points

Depuis l'arrivée de la bactérie Xylella fastidiosa dans le département des Alpes-Maritimes en octobre 2015, la Chambre d'Agriculture a tenu de très nombreuses réunions d'information afin de former les exploitants à la biologie de cette bactérie.

Elle s'est souvent opposée aux mesures strictes de réglementation européenne qui impactaient l'économie de la filière horticole et notre patrimoine végétal, notamment les oliveraies. Le Président Michel Dessus s'est rendu à Bruxelles, au Parlement européen, défendre les intérêts de la filière horticole ainsi qu'à Paris pour revendiquer les demandes de la profession.

### Aujourd'hui un nouveau dispositif de surveillance et de périmètre de lutte :

- La surveillance des **prélèvements de végétaux et d'insectes** vont avoir lieu pour une meilleure connaissance de l'état sanitaire des territoires, et pour mieux circonscrire la maladie.
- Une pression forte de surveillance et de prélèvement va aussi avoir lieu sur les **végétaux importés.**
- **Réduction des périmètres de lutte**, avec une zone infectée qui passe d'un rayon de 100 mètres à 50 mètres.

La zone tampon est réduite à un rayon de 2,5 kilomètres au lieu de 5 kilomètres auparavant.

- Le nouveau règlement assouplit aussi les **conditions dérogatoires à l'arrachage des végétaux** spécifiés dans les zones infectées, de même que les conditions de replantation d'espèces spécifiées dans la zone infectée ou encore la mise en circulation de végétaux spécifiés en dehors des zones délimitées.

Rappelons que la bactérie Xylella fastidiosa est une bactérie phytopathogène de quarantaine pouvant infecter plus de 300 espèces de plantes et impacter des filières de production agricole telles que la vigne, les agrumes ou l'olivier.

A ce jour il n'existe toujours pas de moyens de lutte curative contre cette dernière. De ce fait pour éviter la propagation de la maladie, l'arrachage et la destruction des plantes contaminées sont obligatoires.

La lutte contre les insectes vecteurs est aussi indispensable.

Elu référent à la Ca06 : Michel Dessus



La Région Sud participe à la lutte contre xylella fastidiosa

# Assises de l'eau

Nice - 8 septembre 2020



Extrait de l'intervention  
de **Jean-Philippe Frère**,  
Vice Président de la Chambre d'Agriculture,  
en charge du dossier **EAU**.



Astuce web !  
Cliquez sur la flèche pour accéder à  
l'intégralité du discours, en ligne sur  
notre site internet.

«Je vous remercie pour la tenue de ces Assises à l'initiative de la profession agricole qui les souhaitait depuis les Assises de l'Agriculture d'octobre 2010.

En effet, à l'époque, nous avons souligné l'intérêt de lancer une étude concernant les conditions d'amélioration de l'irrigation dans le département des Alpes-Maritimes.

Cela fait maintenant 10 ans, et malgré l'urgence que représente le changement climatique qui bouleverse les modèles de production traditionnels dans les Alpes-Maritimes, aucune des mesures préconisées n'a pris forme.

Il est indispensable que ces Assises soient suivies par des ateliers regroupant l'ensemble des partenaires afin de mener des réflexions

sur tous les sujets qui doivent être abordés sans tabou.

Que des décisions d'orientations soient prises et mises rapidement à exécution avec des financements dédiés.

Que les engagements pris soient clairs et concrets à la hauteur des enjeux actuels et à venir.

## LE TEMPS DU DÉBAT POLITIQUE DOIT RAPIDEMENT FAIRE PLACE AU TEMPS DE L'ACTION.

Face à ce constat, nous avons sollicité nos partenaires pour définir ensemble une politique ambitieuse en matière d'eau agricole, et nous serons très vigilants quant à sa mise en œuvre.

### La Chambre d'Agriculture a défini cinq axes prioritaires :

- **Mise en place de solutions face au changement climatique** (stocker l'eau en période d'épisode pluvieux pour de multiples bénéfices, irriguer ou alimenter en période sèche, limiter les écoulements et les dégâts liés aux inondations, constituer des réserves DFCEI, favoriser la biodiversité).

A titre d'exemple, l'Espagne stocke 20 % de la pluviométrie contre 1.7% en France où les retenues collinaires à usage de canons à neige sont largement acceptées contrairement aux retenues agricoles qui font systématiquement l'objet de recours. Nous n'avons rien contre le fait de créer des retenues collinaires en station, mais nous souhaiterions bénéficier de la même compréhension.

- **Protéger l'usage agricole des sources et captages** face à une réglementation et un droit de préemption excessif qui ne prend pas en compte les différents usages et la co-construction d'un modèle durable.

- **Etudier les possibilités d'irrigation** par la REUT (réutilisation des eaux usées) en substitution à l'usage de l'eau potable.

- **Lutter contre l'imperméabilisation des sols** pour limiter l'impact des inondations et accompagner les changements d'usage des canaux agricoles pour le bien de tous les usagers et riverains.

Pour adapter des solutions pertinentes, il est prioritaire d'affiner nos connaissances en matière de prélèvement et d'usage de l'eau en agriculture.

Avec le soutien des services de l'Etat et en collaboration avec le SMIAGE, nous allons, dès l'automne, lancer une étude exhaustive sur les différents usages de l'eau. Cette étude aura pour but de mieux connaître l'usage de l'eau dans les exploitations, ainsi que de proposer des solutions d'amélioration.

## MIEUX GÉRER L'EAU EST VITAL POUR TOUS. C'EST ENSEMBLE QUE NOUS RELÈVERONS CE DÉFI.

Les agriculteurs sont déjà au travail, nous sommes déterminés à trouver des solutions qui concilient la pérennité des exploitations et la préservation de l'environnement.

Je conclus mes propos en m'adressant aux décideurs :

## IL VA DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE PRENDRE DES DÉCISIONS FORTES, AFIN D'ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Si les décisions ne sont pas prises rapidement avec des choix forts, la nature continuera sa mutation et le tribu à payer sera sans commune mesure avec les investissements nécessaires pour changer notre façon de consommer.»



Assises de l'Agriculture  
15 octobre 2010

# Actualités



## C'est la rentrée !

«*Cette semaine, c'est sport ! Aujourd'hui - ce mardi 8 septembre 2020 - on a 4 tournées et j'attends encore une palette de melons*». La rentrée a bel et bien commencé dans le box de 06 à table ! En effet, depuis 10 jours (du 28 août au 8 septembre), 139 livraisons ont été effectuées pour 54 clients ! «*Et encore, rajoute Romain Bacchialoni, responsable de la plateforme 06 à table, tous nos clients ne sont pas encore revenus ! Certains restaurants d'entreprise n'ont, en effet, pas encore rouvert, le télétravail étant toujours d'actualité*».

**06 à table** poursuit son essor avec de nouveaux clients, comme la ville de Mougins avec des commandes pour ses 8 écoles primaires et maternelles, ou la ville de Nice avec 2 collèges supplémentaires. Chez d'autres clients, comme Grasse, 06 à table est devenu «fournisseur unique». «*Pour eux, cela facilite la gestion et pour nous, c'est de plus gros volumes livrés*, ajoute Romain. *De ce fait, pour garantir des produits frais, plusieurs livraisons par semaine sont nécessaires*.»

### La rentrée en chiffres (du 28/08/2020 au 08/09/2020)

- 54 clients livrés
- 139 livraisons
- 9 tonnes de fruits
- 5.5 tonnes de légumes
- 200 kg de confitures
- 1 600 yaourts
- 660 salades



### Nouveau à «06 à table» : la pâte à tartiner de fraise

**Nino Valérioti, producteur de fraises sur 1 hectare à la Gaude, raconte :**

«*Avant, lorsque nous étions en pic de production, nous laissons les fraises sur pied sans les valoriser ! Cela n'était pas satisfaisant. Nous avons décidé, alors, de transformer nos produits. L'année dernière, nous avons réalisé de la confiture de mara des bois. Mais, la confiture, destinée aux enfants des écoles maternelles, n'était pas adaptée car trop liquide.*

Cette année, nous avons opté pour la pâte à tartiner, dont la texture se rapproche de la pâte de fruit. C'est beaucoup mieux pour les enfants.

Une tonne de fraises a été transformée par l'entreprise Capfl Provence à Saint Andiol dans les Bouches du Rhône. La veille de la livraison, nous ramassons les fraises. Cette année, crise sanitaire oblige, nous avons travaillé essentiellement en famille, les enfants étant confinés à la maison tandis que nos saisonniers ne pouvaient pas venir. Les journées furent longues ! Néanmoins, j'ai préféré livrer moi-même, pour être certain que la marchandise arrive chez le transformateur dès le lendemain. Il ne s'agit pas de travailler avec des produits abîmés !

Ensuite, je récupère mes pots, prêts à la vente, par transporteur. Le coût de cette opération s'élève à 1.90 HT € pour un pot de 450 g (transformation et transport).

Aujourd'hui, je suis content que ma pâte à tartiner se retrouve à la table des enfants ; c'est très valorisant pour nous »!

# Au cœur des Territoires

## Projet INSTALLATION communale sur Saint-Martin-du-Var (La Lausière)

Ce projet a fait l'objet d'un appel à candidatures en mai 2020 à la suite duquel 22 personnes se sont manifestées . La visite collective du terrain a permis aux candidats de visualiser le terrain pour affiner leur projet.

Elle a eu lieu fin juin, en présence d'un représentant de la commune de Saint Martin du Var, de Jérôme Coche, élu référent à l'installation à la Chambre d'Agriculture, de Sylvie Dupuy, représentante de la métropole Nice Côte d'Azur et de 6 candidats.

Au cours de l'été, la Chambre d'Agriculture a reçu 5 candidatures. Le jury de sélection, réuni le 8 septembre, a audité et évalué les projets des candidats pour rendre un avis au conseil municipal de Saint-Martin-du-Var. La commune a choisi un porteur de projet en reconversion professionnelle. Il souhaite mettre en pépinière de plantes de collection.



## S'installer ... un an après

**En 2019, deux jeunes maraîchers bio se sont installés sur des terrains communaux de Saint-Martin-du-Var et sur des parcelles appartenant au Conseil Départemental 06.**

A la demande de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), qui s'est tenue le 23 septembre 2020, la Chambre d'Agriculture a présenté un point d'étape dans l'installation de Jonathan Béreau, bénéficiaire de la DJA.

Installé sur 6 000 m<sup>2</sup> de plein champ et 800 m<sup>2</sup> de serre, avec un atelier de poules pondeuses bio, Jonathan a réussi avec succès le «marathon» de la 1<sup>ère</sup> année : les terres initialement en friche ont été remises en culture, la serre est fonctionnelle et le poulailler abrite 100 poules. Une première année difficile *«car il faut tout créer, gérer les priorités et les imprévus, investir et constituer son réseau de commercialisation»*.

Retrouvez l'intégralité du témoignage de Jonathan dans notre vidéo sur notre chaîne YouTube ou en cliquant sur la caméra ci-contre.



Jonathan bénéficie du suivi des jeunes installés par la Chambre d'Agriculture. Ici avec Tiphaine Le Bris, conseillère référente des nouveaux installés.

# Cap avenir



## HVE : Testez vos connaissances !

### En tant que maraîcher, en quoi la HVE est un atout pour mon exploitation ?

Si vous n'êtes pas en bio mais presque, la HVE est faite pour vous.

En particulier, si vous approvisionnez les distributeurs et les restaurations collectives car la loi Egalim va prioriser les produits certifiés.

### Quelles sont les 3 étapes de la certification ?

- 1/ Une formation (1 jour) pour situer l'exploitation par rapport au niveau 1 et préparer le niveau 3,
- 2/ Un diagnostic de niveau 3 de votre exploitation réalisé par la Chambre d'Agriculture pour identifier les non conformités et mettre en place les actions correctives,
- 3/ Audit de certification par l'organisme certificateur.

### Puis-je être certifié(e) sur une seule de mes productions ou sur un seul de mes sites ?

Non, car la HVE correspond à une évaluation environnementale de l'ensemble de l'exploitation.

### Comment valider le niveau 1 ?

Il est basé sur les règles de la conditionnalité PAC dont le «contrôle technique» de votre pulvérisateur à jour et la présence d'un compteur d'eau pour l'irrigation.

### Le niveau 1 est-il suffisant pour utiliser le logo ?

Pour pouvoir utiliser le logo, il est nécessaire d'être certifié HVE. Ce qui correspond au niveau 3 de la certification environnementale.

Votre interlocuteur à la CA : Jean-Baptiste VALJAN  
04 93 18 45 04 - 06 28 79 67 41  
jbaljan@alpes-maritimes.chambagri.fr



Le Conseil Départemental 06 soutient la certification HVE des exploitations agricoles, dans le cadre de son engagement dans le green deal : prise en charge des frais liés à la réalisation des diagnostics nécessaires à son obtention.

### Combien de temps est valable la certification ?

Le niveau 3 est valable 3 ans, avec un audit de suivi 18 mois après la certification.

### Comment suis-je contrôlé(e) ?

Comme toute démarche qualité, la certification est délivrée par un organisme indépendant. La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes est habilitée à valider le niveau 1.

### Comment est mesurée la stratégie phytosanitaire ?

En maraîchage et en arboriculture, le nombre d'espèces et de variétés est déterminant pour l'obtention du niveau 3. L'enherbement des vergers est aussi un facteur essentiel. La présence de surface non traitée et l'utilisation de méthodes alternatives sont des atouts importants.

### Qu'est-ce que le bilan azoté ?

C'est l'évaluation de la quantité d'azote apportée en excédent sur l'exploitation. Est pris en compte l'azote de tous les fertilisants épandus, auquel on retire l'azote exporté, soit celui des produits vendus.

### Avec ma certification HVE, dois-je justifier du conseil stratégique ?

Dorénavant, pour obtenir le Certiphyto, il faudra justifier de 2 conseils stratégiques obligatoires dans les 5 années précédant son renouvellement, sauf si vous êtes certifié Bio ou HVE.

**PASSEZ LE CAP, SOYEZ LES PREMIERS À CERTIFIER VOTRE EXPLOITATION HVE !**

La Chambre d'Agriculture organise 2 sessions de formation les 27 octobre et 3 novembre 2020 afin de réaliser les premières étapes de cet engagement.

## Vos futurs espaces verts ... au CREAM

### Recherche de végétaux adaptés aux conditions méditerranéennes

Dans le cadre du «green deal», en partenariat avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la Chambre d'Agriculture recherche des espèces décoratives et peu consommatrices en eau. Cette expérimentation a pour objectif également de tester la sensibilité de ces espèces aux maladies et ravageurs.

Ainsi, plus d'une centaine de végétaux a été plantée en extérieur au CREAM et fait l'objet d'observations par nos expérimentateurs.



Cliquez sur la flèche pour accéder aux fiches techniques en ligne sur le site [Rd.agriculture-paca.fr](http://Rd.agriculture-paca.fr)

## Nos fleurs COMESTIBLES...dans vos assiettes



Dans le cadre du projet ANTEA, développement d'une filière de fleurs comestibles, l'équipe du CREAM a réalisé un jardin pour montrer aux visiteurs la gamme de fleurs comestibles qui ont été testées.

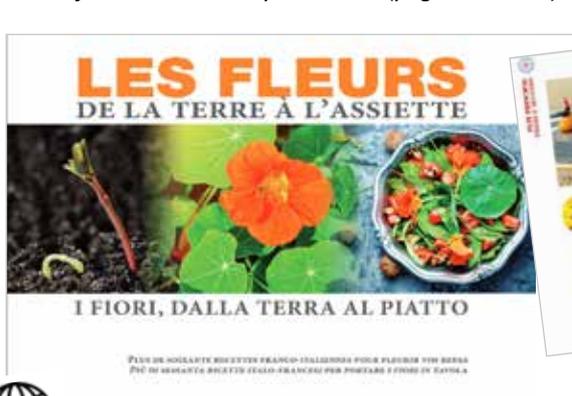


ANTEA a étudié, pendant 3 ans, quarante espèces de fleurs comestibles sélectionnées pour leur potentiel culinaire.

Le projet vise à organiser et promouvoir la filière émergente des fleurs comestibles grâce à l'application d'innovations technologiques capables de valoriser les aspects liés à la production, à la qualité, à l'innocuité des produits alimentaires, à la conservation, à la distribution, à la mise en relation avec les différents acteurs de la filière et au marketing.

### Les producteurs de fleurs comestibles des Alpes-Maritimes

Astuce web : cliquez sur la carte pour identifier et localiser nos producteurs (page 59 du livre) !



### Vient de paraître !

### LES FLEURS, DE LA TERRE À L'ASSIETTE

30 recettes faciles avec des fleurs comestibles, imaginées par des chefs.

En savoir plus : <http://www.interregantea.eu>  
[www.facebook.com/fiori.eduli](https://www.facebook.com/fiori.eduli)  
[www.instagram.com/interregantea](https://www.instagram.com/interregantea)  
@interregantea

## BÉNÉFICIEZ DES AIDES SPECIFIQUES

### Aide à la conversion bio

En région PACA, les aides à la conversion sont plafonnées à 15 000 € par an par exploitation. Elles sont cumulables avec le crédit d'impôts à condition de ne pas dépasser 4 000 €. Le montant de ces aides varie selon les catégories de couverts :

- 130 €/ha/an pour des PRAIRIES associées à un atelier d'élevage,
- 900 €/ha/an pour du MARAÎCHAGE (au moins 2 cultures par an) et de L'ARBORICULTURE,
- 350 ou 900 €/ha/an pour des PLANTES À PARFUM.

### Crédit d'impôts en faveur du bio

Il s'agit d'un montant de **3 500 €** par an maximum. Ce montant est plafonné en fonction des aides à la conversion perçues.

- Vous n'êtes **pas imposable**, vous recevez un chèque d'un montant équivalent à celui du crédit d'impôt.

### Aides spéciales jeunes agriculteurs

Les agriculteurs bénéficiaires de la DJA peuvent accéder à deux dispositifs :

- Bourse du Conseil départemental 06 : **10 000 € en zone de montagne**
- Bonification du **montant de la DJA**

## LA BIO DANS LE 06

source : Chambre d'agriculture 06



**Nombre d'exploitations**

**168**

dont



**LÉGUMES : 79**



**ARBORICULTURE : 81**



**VIGNE : 7**



**PPAM : 32**

## QUELS LEVIERS TECHNIQUES POUR RÉPONDRE AU CAHIER DES CHARGES BIO ?

Voici les principales caractéristiques des leviers techniques à maîtriser en culture végétale biologique :

### UTILISER DES SEMENCES ET PLANTS BIOLOGIQUES,

#### AMÉLIORER LA FERTILITÉ ET L'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE DES SOLS

- Un programme de **rotation** approprié incluant des engrais verts, source de carbone permettant de restructurer le sol, en mélange avec des légumineuses (source naturelle d'azote),
- **L'épandage d'effluents d'élevage ou d'autres matières organiques**, de préférence compostées, sous certaines conditions de l'origine des produits,
- En dernier recours, **des engrais et amendements organiques** certifiés bio,

#### GÉRER DE L'ENHERBEMENT

- Des **rotations** pour casser le cycle des adventices,
- Du **désherbage préventif** (faux semis, paillage, solarisation...),
- Du **désherbage curatif** (mécanique : binage, sarclage, déchaumage ; thermique...),

### PROTÉGER LES CULTURES

- Le choix d'**espèces et de variétés** appropriées,
- Des **rotations** pour casser le cycle des maladies et des ravageurs,
- Des **techniques culturales** (cultures associées, filets, piègeages...),
- Des **aménagements et infrastructures agroécologiques** (haies, bandes fleuries, nichoirs...) afin de favoriser l'apparition d'auxiliaires de cultures,
- La **lutte biologique** (phéromones sexuelles, lâchers d'auxiliaires...),
- L'utilisation de **fongicides et d'insecticides** autorisés en bio (cuivre, soufre, Bacillus Thuringiensis...).



### Cahier de cultures

Il est obligatoire de tenir un cahier de culture à jour sur son exploitation (intrants achetés, dates d'application, quantité utilisée, motif d'application, programme de production...).

Votre interlocuteur à la CA06 : Jean-Baptiste Valjan



# "Fumier LOCAL pour maraîchers bio"

Une des bases de l'agriculture biologique est d'améliorer la fertilité des sols par l'apport de matière organique souvent issu d'effluents d'élevage. Afin de subvenir aux besoins en fumier composté pour les maraîchers certifiés AB, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a démarré l'émergence d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

L'ÉMERGENCE est une phase de questionnement sur la faisabilité du projet : identification des bénéficiaires, moyens à mettre en oeuvre, avantages/inconvénients, faisabilité technique et économique...

L'AGRÈMENT du GIEE, seconde étape, permet de mettre en oeuvre le projet (début 2021).

Le GIEE « **Fumier local pour maraîcher bio** » aurait pour objectif de fédérer plusieurs éleveurs et maraîchers du département pour développer de petites unités locales de compostage et mettre à disposition des producteurs bio du compost accessible localement.

Ce projet répond à un double objectif ENVIRONNEMENTAL et ÉCONOMIQUE par l'amélioration de la fertilité des sols agricoles et de la rentabilité des exploitations bio grâce à la valorisation des déchets issus d'élevages locaux.

## Actions projetées :

- Etablir un lien entre maraîchers bio et éleveurs locaux,
- Diagnostiquer les ressources en fumier présentes sur le département,
- Visiter des plateformes de compostage pour une meilleure connaissance de la réglementation,
- Mettre en place des unités locales de compostage.

En plus d'apporter une solution à une problématique, le GIEE, en sa qualité de structure collective, permet à ses adhérents de bénéficier de bonifications supplémentaires pour des aides à l'investissement : PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles), DJA ...



## L'interview

**NICOLAS LASSAUQUE,**  
maraîcher bio à Carros

Nicolas, installé en GAEC depuis 2016, cultive sur 8 000 m<sup>2</sup> en maraîchage biologique.

### Quel est votre approvisionnement en matière de fertilisant actuellement ?

L'accès au fumier est limité ; on s'approvisionne au centre hippique de Nice, qui n'est pas très loin. Il s'agit d'un fumier de cheval sur copeaux de bois qui est composté. Nous avons acheté un camion benne limité à 1 tonne de chargement et on fait des allers retours. Nous préférierions un fumier diversifié, plus riche en apport.

Cet apport ne suffisant pas, nous ajoutons des granules.

### Quels sont les freins actuels pour récupérer du fumier issu des élevages locaux ?

On a essayé de faire appel aux éleveurs locaux mais lorsqu'il faut enlever le fumier, on n'est pas forcément disponible. Il y a toujours un décalage ! S'il existait un espace tampon du type centre de compostage, cela faciliterait les choses.

### Mettre en relation les éleveurs et les maraîchers bio ?

On arrive à un paradoxe : quand on achète de la matière organique en sac, elle vient de France ou d'ailleurs alors que nous avons du fumier dans les Alpes-Maritimes. Il faut juste trouver un système pour l'apporter dans nos champs.

*Le fumier, c'est de l'OR pour les maraîchers*



! Cliquez sur le bouton you tube pour accéder à l'intégralité de l'interview !

Vous êtes éleveur ou maraîcher et intéressé par la démarche, contactez notre conseiller,  
Jean-Baptiste Valjan

06 28 79 67 41 - jbvaljan@alpes-maritimes.chambagri.fr



# Déploiement du conseil stratégique phytosanitaire dans le département des Alpes-Maritimes

## Un contexte réglementaire

A partir du 1er janvier 2021, la loi de séparation des activités de vente et de conseil de produits phytosanitaires entrera en vigueur, dans l'optique de réduire leurs utilisations. (ordonnance n° 2019-361 de la loi Egalim).

**Cette nouvelle loi instaure également un système de conseil stratégique aux agriculteurs pour les aider à améliorer leurs stratégies de gestion des bio agresseurs.**

**Le conseil est INDIVIDUEL.**

**Il consiste à réaliser un DIAGNOSTIC DE L'EXPLOITATION (selon un modèle national), en prenant en compte les systèmes de cultures, les enjeux environnementaux et sanitaires.**

A partir de là seront proposés des leviers adaptés à chaque exploitant pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse mais en maintenant la viabilité économique de l'exploitation.

## Obligations et exceptions

Le conseil stratégique sera mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et **sera obligatoire pour renouveler le certiphyto à partir de 2024.**

Les décideurs des exploitations devront justifier avoir reçu 2 conseils stratégiques, espacés de 2 à 3 ans sur une période de 5 ans de validité du certiphyto.

Sans ces justificatifs, ils ne pourront pas le renouveler.

Cette mesure ne s'appliquera pas aux exploitations certifiées **agriculture biologique** ou **haute valeur environnementale** car elles sont déjà engagées dans des démarches de réduction ou de non utilisation de produits de synthèse.

## Quel lien entre le cahier d'enregistrement des traitements et conseil stratégique ?

L'enregistrement des traitements permettra de bien connaître les IFT (Indice de Fréquence de Traitement) culture par culture et pour le conseiller en charge du conseil stratégique, de bien appréhender vos méthodes culturales.

Cela, dans l'objectif de les diminuer pour développer, à la place, des méthodes agro écologiques, propres pour l'environnement.



## L'interview

### SERGE GRAVEROL

**Responsable du pôle végétal à la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes**

## Comment allez-vous mettre en place le dispositif ?

Nous avons décidé d'anticiper pour tester la méthode et ne pas pénaliser les agriculteurs.

Ainsi, dès le mois d'octobre 2020, la Chambre d'Agriculture va tester un programme de conseil stratégique chez 5 maraîchers de notre département. Cette opération a pour but de se confronter à la réalité du terrain et essayer de l'améliorer, voire de l'assouplir avant la mise en place définitive du dispositif en janvier 2021.

Nous allons proposer à ces 5 exploitants de participer à cette opération. Elle consistera à un entretien de diagnostic permettant d'identifier les problématiques sanitaires majeures et de proposer des solutions adaptées.

Ces exploitations test bénéficieront d'un conseil technique sur la stratégie de protection de leurs cultures, qui pourra dès à présent être validés pour le renouvellement du certiphyto.

Ces exploitants pourront également donner leurs avis sur la méthodologie et sur le contenu afin de l'améliorer avant son lancement généralisé.

Nous allons mobiliser nos conseillers en maraîchage et horticulture qui réaliseront le diagnostic, en plus des visites de suivi. Nous évaluons à environ 2 heures le temps dédié à ce contrôle.

# QUALITE DU LAIT :

## Contrôlez régulièrement votre installation de traite

**Le saviez vous ? Une machine mal réglée peut entraîner des problèmes en élevage.**

### Conséquences d'un dysfonctionnement de l'installation de traite

Une machine mal réglée ou mal entretenue peut entraîner **une dégradation de la qualité de traite :**

- augmentation du niveau de vide,
- insuffisance de massage des trayons,
- augmentation des entrées d'air,
- glissements et chutes des faisceaux trayeurs pendant la traite.

### des risques directs et indirects pour la santé mammaire et la qualité du lait.

- Un niveau de vide inapproprié peut avoir de graves conséquences sur la santé des mamelles : congestion des trayons, œdèmes...a minima augmentation des taux cellulaires dans le lait.

- La porosité des manchons et des tuyaux sont des réservoirs à bactéries entraînant une dégradation de la qualité du lait...

L'éleveur a un rôle essentiel pour contribuer au bon fonctionnement de la machine en assurant un entretien régulier des différents éléments.

### A quel rythme faire contrôler son installation ?

#### Obligations :

- **tous les 15 mois minimum** si vous adhérez à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CPBE) ou au Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage Caprin.
- **tous les 18 mois** dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC.

**Notre recommandation  
un contrôle annuel !**

Votre interlocutrice à la CA :  
Pascale Clerc

### Organisation des contrôles des machines à traire :



Des vérifications de l'installation par un contrôleur agréé vous permettent de vous approprier les mesures d'entretien recommandées.

Le COFIT (Comité Français interprofessionnel pour les Techniques de production du Lait) encadre le dispositif de contrôle des installations de traite. Il a développé un référentiel « Opti'traite » basé sur des normes NF ISO spécifiques à la France.

Ce contrôle est obligatoirement réalisé par un agent d'une entreprise agréée ayant suivi une formation théorique et pratique et supervisé par un maître d'œuvre territorial. Il s'effectue avec des appareils de mesures conformes, vérifiés annuellement.

Le compte rendu du contrôle se fait sur des documents officiels composés de deux feuillets : un feuillet «coordonnées- bilan» et un feuillet «Examen visuel - mesures».

### Comment se déroule un contrôle « Opti'traite » ?

- Echange avec l'éleveur sur les problèmes éventuels
- Examens visuels de l'installation
- Réalisation des mesures
- Modifications et réglages immédiats si possible
- Résultats, bilan

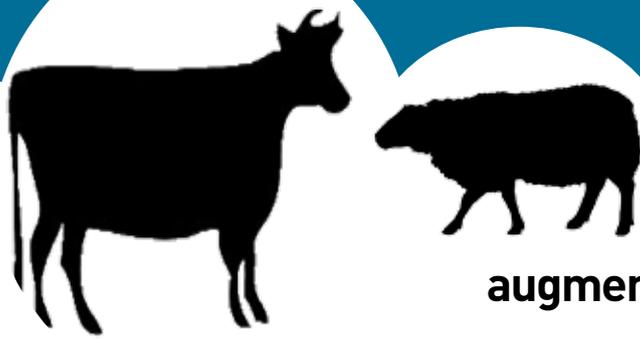
### Quelles sont les principales mesures effectuées ?

- Mesures du niveau de vide à différents points de l'installation
- Mesures de la fréquence de pulsation
- Mesures du rapport de pulsation (temps de traite / temps de massage)

Pour connaître les intervenants agréés susceptibles de réaliser le contrôle de votre installation, contactez le service élevage de la Chambre d'Agriculture.

### le coût du contrôle

est variable en fonction du nombre de postes de la machine:  
il faut compter en moyenne  
200 à 250 €



## ÉCHOGRAPHIER =

### augmenter la performance de votre troupeau

L'échographie permet d'avoir un résultat immédiat et fiable sur l'état de gestation ou de non gestation sur les animaux. Cet examen n'augmente pas le risque de mortalité embryonnaire alors qu'une palpation transrectale comporterait un risque d'avortement de 2 à 7% en cas de pincement de l'utérus.

### ECHOGRAPHIER, POURQUOI ?

#### Augmenter votre productivité avec un INTERVALLE VÊLAGE-VÊLAGE OPTIMAL

Dans les troupeaux laitiers, l'intervalle vêlage-vêlage est un indicateur technique et économique important.

Plus cet intervalle s'allonge, moins les animaux seront productifs sur l'ensemble de leur carrière.

 L'intervalle optimal est de 365 jours mais, dans la pratique, cet intervalle est rarement atteint.

L'objectif reste de ne pas dépasser un intervalle de 415 jours.

Par exemple, un intervalle de 430 jours peut induire une perte de lait de 270 litres. Sur un troupeau de 20 vaches, sur l'année, la perte peut être estimée à 5400 litres, soit un manque à gagner de 9 700 € de chiffre d'affaires.

 Garder une chèvre ou une brebis LAITIÈRE vide une année supplémentaire induit un manque à gagner de 900 à 1 000 €. Sur un troupeau de 60 animaux, si par exemple 8 % d'animaux sont vides, le manque à gagner s'élève de 4 500 à 5 000 €\*. A rajouter, la ration de fourrage consommée, estimée à 120 € environ.

\*sur la base d'une valorisation moyenne de 2.50 €/litre en chèvre et 4.40 €/litre en brebis.

 Pour les brebis VIANDE,

Sans repérage et gestion stricte de réforme, la proportion de femelles infertiles augmente tous les ans pour rapidement atteindre un taux de 20 %.

Avec un taux de fertilité de 80 %, le constat de gestation améliore la marge brute de 7,50 € par brebis mise à la reproduction en prenant en compte un coût de 1.20 € pour la prestation.

Une brebis vide entraîne un manque à gagner estimé à 80 € / an minimum correspondant aux charges d'alimentation et de reproductions supplémentaires sans vente d'agneau(x).

#### Réagir rapidement en cas de NON GESTATION

Le résultat de l'échographie permet de repérer les animaux vides qui pourront être mieux surveillés pour détecter l'apparition de nouvelles chaleurs et les refaire inséminer ou les mettre au taureau.

L'échographie permet de décider ou non de réformer les animaux en fonction de leurs antécédents (âge, sensibilité aux maladies, niveau de production, comportement dans le troupeau, ect...)

L'échographie est un outil pour déterminer la période de tarissement dans le cas des laitières.

#### Détecter une pathologie

 Des vaches non gestantes peuvent nécessiter l'intervention du vétérinaire. Ce retard de mise à la reproduction peut être dû à la présence de kystes ovariens. Il peut s'agir aussi de pyomètre : la matrice est remplie de pus, la vache reste en bonne santé et ne manifeste pas de chaleurs, il y a présence d'un corps jaune qui devra être lysé par injection.

L'échographie chez les vaches peut se réaliser à partir du 35ème jour de gestation grâce à une sonde rectale. Cette intervention se déroule en principe sans problème pour les vaches laitières habituées à être manipulées, mais peut s'avérer plus délicate chez les vaches allaitantes où l'organisation d'une contention fiable est indispensable.

#### Gérer et anticiper l'organisation de la GESTATION

 Pour connaître au plus tôt le nombre d'animaux à mettre bas et anticiper la main d'œuvre nécessaire, les bâtiments, les stocks de fourrage...

#### A la naissance

Pour connaître au plus tôt le nombre d'agneaux pour chaque brebis et pouvoir mieux adapter l'alimentation : rationner les vides au profit des pleines, trier les brebis pleines trop maigres, ne pas trop compléter les mères de simples pour éviter des agneaux trop gros à la naissance mais privilégier les mères de doubles...

Pour améliorer le taux de survie des nouveaux-nés en modulant le régime alimentaire des mères

### Réalisez vos échographies avec la Chambre d'Agriculture

Coût d'une échographie réalisée par la Chambre d'Agriculture  
1.20 € HT /brebis & chèvre (pleine/vide) - 12.00 € HT /vache  
Votre interlocuteur : Benoît Esmengiaud - 06 28 79 67 56

*Prestation à la demande,  
toute l'année et même en alpage !*

## Nouveauté 2020-2021 : Participez à un **projet de recherche** sur la **SURVEILLANCE** d'une maladie exotique émergente.



**Le GDS 06 a été sollicité par le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) pour participer à un projet de recherche sur le dépistage du virus de la Fièvre Hémorragique de Crimée-Congo (CCHF).**

Cette maladie est transmise par la tique aux pattes rayées *Hyalomma marginatum*, installée dans le sud de la

France depuis quelques années.

Les tiques étant de plus en plus nombreuses au fil du temps, vous avez peut-être déjà remarqué cette espèce plus grande que les autres et avec des pattes « rayées » sur vos animaux d'élevage.

### **La Fièvre Hémorragique de Crimée-Congo, une maladie potentiellement grave pour l'Homme**

Elle s'exprime, comme son nom l'indique, par une fièvre, suivie, dans certains cas, d'hémorragies internes, cutanées et des muqueuses. Elle serait ainsi mortelle dans 10 à 30% des formes hémorragiques.

En revanche, cette maladie serait inoffensive pour les bovins et les petits ruminants. Ces animaux peuvent cependant être des réservoirs transitoires du virus. Etant de plus souvent parasités par des tiques, ils sont ainsi des indicateurs privilégiés pour révéler une potentielle présence du virus.

Des premiers cas humains de CCHF ayant été récemment détectés en Espagne, il est important de savoir si le virus circule également en France.

### **Participer à la surveillance du virus, c'est simple !**

**Votre consentement est indispensable pour faire avancer la recherche sur ce virus plus que la santé animale, il s'agit là d'une question de santé humaine.**

Il vous sera demandé, au moment de votre prochaine prophylaxie bovine, si vous autorisez le CIRAD à rechercher d'éventuelles traces de circulation de ce virus (anticorps) à partir des prises de sang effectuées sur vos bovins lors des campagnes 2018-2019 et 2019-2020.

Ces échantillons, jusqu'ici conservés par le Laboratoire Vétérinaire des Alpes-Maritimes, seront transmis de manière anonyme et confidentielle au CIRAD.

Si des indices de la présence de ce virus venaient à être découverts, cela n'engendrerait en aucun cas de pénalités sur votre exploitation, ni de restrictions particulières sur les mouvements ou la vente de vos bovins car la CCHF n'est pas une maladie animale réglementée en France.

### **Nous comptons sur vous !**

### **Démarrage de la nouvelle Campagne de prophylaxies bovines**

Après une fin de campagne très perturbée par la crise du Covid19 et retardée de 2 mois, la nouvelle campagne de dépistage annuelle des bovins des Alpes-Maritimes a officiellement commencé le 1er septembre.

Cette fois, les détenteurs de bovins auront jusqu'au **31 mai 2021** pour faire réaliser leurs prises de sang par leur vétérinaire, la date limite était jusque-là fixée au 30 avril.

### **AGENDA FORMATIONS 2020**

#### **• Biosécurité en élevage porcin**

Mardi 3 novembre 2020

Intervenante : Laure Eon, vétérinaire conseil du GDS13.

Attention ! Cette formation est obligatoire pour tous les détenteurs de porc.

#### **• Petits ruminants : gale et piétin**

Mardi 10 novembre

#### **• Bovins : BVD et besnoitiose**

Jeudi 17 décembre

#### **Vous inscrire**

04 97 25 76 57 – 06 49 92 38 30

Email : gds06@reseaugds.com



Faire connaissance avec ...

**Théo Gaden,**  
**votre interlocuteur**  
**au GDS 06**

Théo, savoisien, est arrivé au DGS 06 en avril 2020.

Ingénieur agronome, diplômé depuis 1 an, il a travaillé sur sa terre natale, en Savoie, au contrôle laitier en zone Beaufort.

Au cours de ses études, il a étudié les prairies multi-espèces à la Chambre d'Agriculture du 04.

Il connaît bien les spécificités d'élevage en zone de montagne.

# Vos formations



2020/2021

Je prépare  
l'avenir,  
Je développe  
mes compétences



Pilotage de l'entreprise



Techniques de production



Promotion et Commercialisation

#FORM&VOUS



Groupe des Chambres d'agriculture  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

[www.paca.chambres-agriculture.fr](http://www.paca.chambres-agriculture.fr)



## Nouveau !

**Passer le cap de la certification HVE**

27 octobre 2020 et

3 novembre 2020

Contact : Jean-Baptiste Valjan

06 28 79 67 41

## Nouveau !

**Créer un hébergement agritourisme**

28 octobre 2020

Contact : Nadine Niel - 06 73 49 47 42

## Nouveau !

**La photo, un outil de promotion et de communication**

17 novembre 2020 et 12 janvier 2021

Contact : Nadine Niel - 06 73 49 47 42

## Plus que 3 places !

**Produire des fraises en culture sur substrat**

19 novembre 2020

Contact : Sabine Risso - 06 28 79 67 35

## Nouveau !

**Transformer vos produits et être en règle !**

1<sup>er</sup> et 2 décembre 2020

Contact : Nadine Niel - 06 73 49 47 42

## Nouveau !

**Se lancer dans les circuits courts**

19 janvier 2021

Contact : Nadine Niel - 06 73 49 47 42

## Nouveau !

**Communiquer : web ou print ?**

2 et 9 février 2021

Contact : Nadine Niel - 06 73 49 47 42



## Faites contrôler votre pulvérisateur, c'est obligatoire !

«c'est comme le contrôle technique de votre voiture!»

Le contrôle des pulvérisateurs est obligatoire en France. C'est une

règlementation nationale qui permet de s'assurer du bon fonctionnement des matériels pour limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires.

**Le contrôle est à renouveler tous les 5 ans** (3 ans à partir de 2021) et doit être effectué par un organisme d'inspection agréé par l'Etat, à la demande de l'agriculteur.



**En cas d'absence de contrôle** du pulvérisateur, vous encourez une amende de 750 € à 1500 € et concerne autant l'utilisateur que le propriétaire de l'appareil.

### Quels sont les matériels soumis au contrôle ?

Hormis les pulvérisateurs portés à dos d'homme, la totalité des matériels de traitements phytosanitaires sous pression est soumise à ce contrôle technique régulier, même si l'appareil est utilisé uniquement pour blanchir les serres :

- **Les pulvérisateurs à rampe et similaires** : automoteurs, portés ou traînés, ils distribuent les liquides sur un plan horizontal au moyen d'une ou plusieurs rampes, chacune étant équipée d'une ou plusieurs buses,
- **Les pulvérisateurs combinés** : installés sur une autre machine non motrice et distribuant les liquides au moyen de buses. Une désherbeuse par exemple.
- **Les pulvérisateurs fixes ou semi-mobiles** : le plus souvent utilisés sous serres, ils sont constitués d'un sous ensemble cuve/pompe immobile pendant l'application et rattaché à une unité d'application mobile ou non,
- **Les pulvérisateurs pour arbres et arbustes** : automoteurs, portés ou traînés, distribuant les liquides sur un plan vertical,

### Quels sont les points de contrôle ?

Les causes de contrôle négatif sont notamment liées aux points suivants :

- Mise en cause de la sécurité de l'utilisateur : cuve mal fixée, absence de protège cardan, protège cardan mal fixé...
- Présence d'un risque pour l'environnement : fuite, propreté extérieure, propreté intérieure...

### Contrôle pulvé & HVE

Ce contrôle est nécessaire dans le cadre de la certification « Haute Valeur Environnementale ». La vignette justificative apposée sur l'appareil est systématiquement vérifiée par les organismes certificateurs.



## Je n'ai jamais fait contrôler mon pulvérisateur, que puis-je faire ?

- Contacter un contrôleur agréé.
- Participer à la prochaine journée de contrôle, organisée par la Chambre d'Agriculture.

Information et préinscription à la journée collective de contrôle

**Jean-Baptiste VALJAN**

06 28 79 67 41 - jbvaljan@alpes-maritimes.chambagri.fr



## Journée de contrôle des pulvérisateurs organisée par la Chambre d'Agriculture

### Quel bilan ?

Le 20 juillet 2020, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes a organisé une journée de contrôle des pulvérisateurs en faisant intervenir un contrôleur des Bouches-du-Rhône.

Une partie des contrôles a eu lieu au CREAM (Centre de Recherches d'Expérimentations Agricoles Méditerranéen), pour les producteurs qui pouvaient déplacer leur pulvérisateur. Pour les autres, nous nous sommes déplacés directement sur leurs exploitations.

**10 contrôles ont été effectués dont 6 conformes.** Les pulvérisateurs étaient principalement de type « lance à main », mobiles ou fixes. A la suite des contre-visites, tous les pulvérisateurs sont conformes; 10/10 !

### Défauts majeurs qui nécessitent une contre visite :

- cuve non solidaire du châssis et de la pompe,
- cuve ouverte (absence de bouchon ou de couvercle sur la cuve),
- absence de manomètre pour contrôler la pression de pulvérisation.

La contre-visite est gratuite si la mise aux normes a lieu dans les 4 mois suivant le contrôle.

D'autres **défauts mineurs** ne nécessitant pas de contre-visite ont été observés, notamment l'absence de feux de signalisation (feux et clignotants) pour les pulvérisateurs portés sur tracteur (lance ou rampe).



Les récipients placés au sol vont permettre de mesurer le volume d'eau à la sortie de chaque buse afin de savoir si la pulvérisation est homogène et si le débit obtenu est proportionnel à la pression indiquée par le manomètre.



**NOUVEAU !**



## Bienvenue à la ferme 06\_espace PRO : une communication privilégiée pour ses adhérents !



A l'heure de la communication digitale, nous avons voulu offrir aux adhérents de la marque Bienvenue à la Ferme, une «plateforme» d'informations privilégiées et d'échanges.

Il s'agit d'un groupe fermé facebook, administré par votre conseillère Nadine Niel. C'est une première en PACA !

Sur cet espace, vous y retrouverez toutes les informations pratiques, les évènements à venir, l'actualité du réseau ...

**Nouveauté de la rentrée :** nous avons imaginé un rendez-vous mensuel en webinaire sur une thématique, vous permettant d'échanger, de chez vous, avec notre intervenant. Ce webinaire est ensuite mise en ligne.

Vous sachant peu disponibles pendant l'été, nous vous avons proposé, au cours du mois d'août, une mini web série «comment capter les clients sur un marché», sous format vidéo, plutôt qu'un rendez-vous webinaire.

Soyons nombreux à rejoindre l'espace pro «Bienvenue à la Ferme». N'hésitez pas à interagir !

**Chantal Bagnato,**  
Elue en charge du dossier agritourisme

### COMMENT REJOINDRE VOTRE ESPACE PRO ?

- via votre compte facebook
- recherchez le groupe Bienvenue à la ferme 06\_espace PRO et demandez à rejoindre le groupe
- en faisant une demande par mail ou par sms à Nadine qui vous enverra alors une invitation à vous abonner
- Vous n'avez pas de compte facebook ? Franchissez le pas ! Vous pouvez contacter Nadine qui vous guidera pour la création de votre compte.

Nadine Niel  
06 73 49 47 42 - nniel@alpes-maritimes.chambagri.fr

### CALENDRIER DU RÉSEAU

**Brin de culture : 17 et 18 octobre 2020**  
à Saint Martin de Vésubie chez Virginie Tollardo

**Participez au Salon de l'Agriculture 2021**  
- en ligne sur l'espace PRO  
- Tarif négocié pour les adhérents Bienvenue à la Ferme

**Notre prochaine vidéo :** paiement par CB ou smartphone, la solution «mobile»  
- en ligne sur l'espace PRO le 21 septembre 2020



**Captez vos clients sur un marché - le teaser**



! Cliquez sur le bouton you tube pour accéder à la vidéo !

# Vos élus vous représentent

## FIN DU MOIS DE JUIN

- 25 APCA : Session en visioconférence | M. Dessus
- 26 ASTREDHOR : Conseil d'Administration et Assemblée Générale en visioconférence | J. Coche

## JUILLET 2020

- 3 CRA PACA : Directoire | M. Dessus
- 6 CRA PACA : Bureau | M. Dessus
- 7 DDTM : CDPENAF | J.P. Frère
- 8 FDSEA : Conseil d'Administration
- 15 DDTM : CDNPS | C. Vincenti  
SION : Assemblée Générale | J.P. Frère  
NCA : Goût de Nice : Comité de sélection | M. Dessus  
C. Bagnato
- 16 Préfecture AURA : Groupe de Travail méthode suivi population lupine en visioconférence | M. Dessus
- 17 CRA PACA : Bureau | M. Dessus
- 21 DDTM : Comité départemental Loup | M. Dessus  
DDTM : Elaboration du PPRi de la commune de Grasse | C. Vincenti
- 23 LOUVETERIE 06 : journée départementale | M. Dessus | J.P. Frère
- 30 CA 06 : Comité Territorial  
CA 06 : Bureau

## AOÛT 2020

- 4 DDTM : CDPENAF | JP Frère

## SEPTEMBRE 2020

- 3 APCA : Journée des Présidents | M. Dessus
- 4 NCA – Conseil d'Exploitation de la Régie des Min d'Azur | J.P. Frère  
CERPAM – Conseil d'Administration | P. Le Lous  
CA 06 – Réunion du Groupe de Travail Apiculture | A. Brion
- 7 NCA – PLU Touët sur Var | JP Frère
- 8 APCA : Commission Elevage en visioconférence | M. Dessus  
PREFET/DDTM : Assises de l'Eau | M. Dessus | J.P. Frère
- 9 CA 06 – Bureau | élus Bureau
- 10 DDTM – PPR Incendie Feux de forêt de Vence – Réunion des PPA | C. Vincenti  
Ville de Cannes – Commission consultative des Marchés | M. Dessus
- 11 CRA PACA – BUREAU : élus Bureau
- 14 CERPAM : assemblée générale | P. Le Lous
- 16 APCA : Conseil d'administration | M. Dessus  
DDTM – Commission Consultative Paritaire des baux ruraux | J.P. Frère
- 18 CRA PACA : Bureau | M. Dessus | J. Coche
- 23 DDTM : CDNPS | C. Vincenti
- 24 Assemblée générale association des agriculteurs métropolitains | C. Bagnato  
BAF : Assemblée générale | C. Bagnato
- 30 APCA – Session | M. Dessus

## Le mot de la Comm

- Recevez votre bulletin en ligne interactif pour découvrir encore plus d'actualités, des vidéos.

Inscription : Sandrine Suissa  
06 28 79 67 69  
ssuissa@alpes-maritimes.chambagri.fr

- Cliquez sur le flash code de ce numéro (ci contre) pour télécharger la version en ligne.



sujet ayant fait l'objet d'une vidéo. Cliquez sur la caméra pour activer la vidéo sur notre version en ligne

## Suivez notre actualité

Ces pictos sont interactifs sur notre version en ligne !



<https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/>



chambre d'agriculture des alpes-Maritimes



chambre agriculture 06



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE  
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**  
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

